



Le Tibet — "génocide culturel" ou culture vivante ? (3e partie)

Felix Abt a passé plusieurs semaines à parcourir le Tibet, en Chine. Cette troisième partie aborde de front la controverse politique : l'accusation de "génocide culturel" relève-t-elle d'une analyse sérieuse ou d'un discours instrumentalisé ?

Felix Abt

lun. 01 juin 2026 10 min de lecture

En parcourant le Tibet — en entrant dans les maisons locales, en visitant des monastères, en discutant de l'école avec des parents et des enfants, et en échangeant avec des agriculteurs, des moines et des médecins —, on en retire une impression qui contraste de manière dérangeante avec le discours occidental dominant. Si souvent

répétée, et avec une telle conviction, l'accusation de « génocide culturel » au Tibet est devenue une certitude qu'il paraît presque suspect de remettre en cause. Pourtant, la réalité observée sur le terrain exige précisément cela.

Cette troisième partie ne prétend pas apporter le dernier mot sur un sujet complexe et politiquement sensible. Elle examine toutefois ce que les faits montrent réellement — notamment à travers une lecture attentive de la nouvelle loi sur la langue chinoise, récemment brandie comme preuve d'une répression culturelle, et une analyse comparative de la manière dont les nations occidentales ont historiquement traité leurs propres langues minoritaires.

L'accusation de « génocide culturel » : qu'est-ce que cela signifie réellement ?

Le terme « génocide culturel » revêt une importance morale considérable. Il implique une campagne systématique et délibérée visant à éradiquer la langue, la religion, les traditions et l'identité d'un peuple. Appliqué au Tibet, il est devenu un élément incontournable du discours occidental sur les droits de l'homme, repris par les gouvernements, les ONG et les médias comme s'il s'agissait d'un fait avéré.

Mais les observations recueillies tout au long de ce voyage racontent une autre histoire. Le tibétain est parlé dans les rues, affiché sur toutes les devantures de magasins, enseigné dans les écoles, utilisé dans les documents officiels et préservé dans une culture monastique florissante qui continue d'attirer des pèlerins de tout le pays. La médecine tibétaine est systématiquement développée et commercialisée dans une université spécialisée. La dévotion bouddhiste — koras, prosternations, offrandes de lampes à beurre, débats monastiques — est pratiquée ouvertement et visiblement, sans aucun signe d'ingérence de l'État. Des enfants bilingues se rendent à l'école en passant devant des panneaux bilingues.

Ce n'est pas là l'image d'une culture en voie d'effacement. C'est, au contraire, l'image d'une culture en pleine transformation — comme le sont toutes les cultures vivantes — mais qui conserve sa vitalité essentielle.

Une indignation sélective : les cas de l'Ukraine, de la France et du Pays de Galles

Ceux qui brandissent le plus bruyamment l'accusation de génocide culturel sont souvent les mêmes qui gardent un silence assourdissant face à une véritable répression culturelle ailleurs — y compris dans des pays qu'ils considèrent comme

des alliés ou des modèles.

Prenons l'exemple de l'Ukraine, où des millions de russophones ont été confrontés à des restrictions linguistiques, où les livres en russe ont été retirés des bibliothèques, où les médias russophones ont été fermés et où l'Église orthodoxe russe a été fortement restreinte. Il s'agit là de politiques documentées et en cours, aux conséquences culturelles mesurables. Elles n'attirent qu'une fraction de l'attention internationale accordée au Tibet.

Ou prenons l'exemple de la France, où les langues régionales telles que le basque, l'alsacien, le corse, le breton et l'occitan n'ont aucun statut officiel. Leur usage administratif est interdit et leur enseignement en classe est proscrit par la loi nationale. Autrefois, les élèves étaient même contraints de porter un « collier de la honte » s'ils osaient parler leur langue maternelle à l'école.

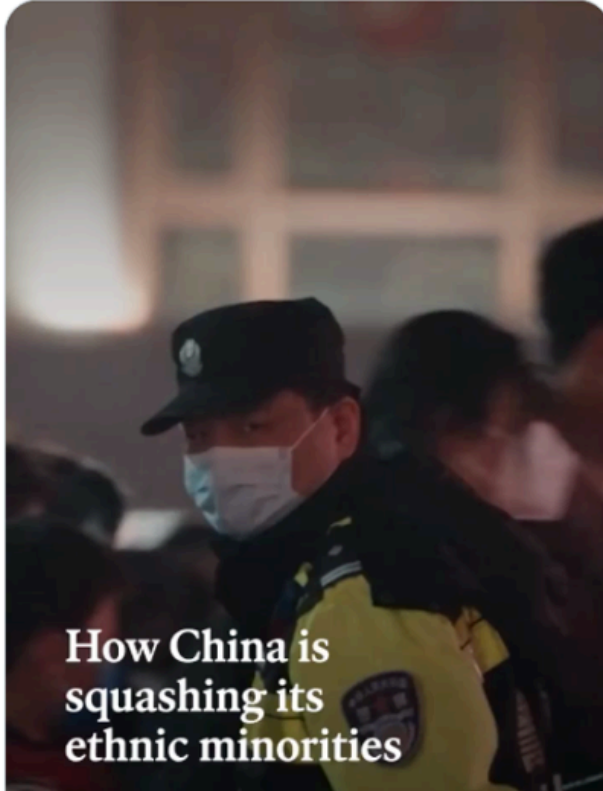
Une pratique similaire existait autrefois au Royaume-Uni : au Pays de Galles, les écoles imposaient le « Welsh Not », un jeton en bois accroché au cou d'un enfant s'il était surpris à parler gallois. L'enfant qui le portait à la fin de la journée scolaire était puni. Il ne s'agit pas là de pratiques médiévales lointaines ; elles ont perduré jusqu'au XXe siècle.

La politique linguicide officiellement menée par la France a produit des résultats frappants. Selon ses propres statistiques nationales, les langues régionales telles que le corse et le breton sont passées d'un usage dans 70 à 80 % des familles locales à la fin de la Première Guerre mondiale à moins de 10 % à la fin du XXe siècle. Même en Alsace — historiquement la plus résistante — la transmission intergénérationnelle de l'alsacien est passée d'environ 70 % à seulement 18 % en l'espace de deux générations. Aucun gouvernement occidental n'a été accusé de génocide culturel pour ces résultats.

The Economist et l'art du cadrage : une étude de cas

The Economist a récemment affirmé qu'une nouvelle loi chinoise écrasait 55 minorités ethniques. Il s'agit d'un exemple emblématique du prisme qui déforme depuis longtemps la couverture médiatique de la Chine par les grands médias occidentaux. Depuis près de deux décennies, ses pages avertissent — année après année — que l'économie chinoise est perpétuellement au bord de l'effondrement. Cet effondrement ne s'est toujours pas produit. La présentation de la loi sur la langue suit un schéma similaire : une alerte infondée.

There are 56 ethnicities in China—and 55 are getting squashed. A new law passed by the Chinese legislature is a grim milestone in the Communist Party's harder-line approach to ethnic politics [econ.st/4vK4oX4](https://www.economist.com/news/asia/21782137)



Examinons la loi en vigueur.

La Chine en fait déjà plus pour protéger les langues minoritaires que la quasi-totalité des pays occidentaux. Selon une enquête réalisée en 2017 par la Commission nationale des langues, seuls 30 % des habitants du Tibet maîtrisaient suffisamment le mandarin pour s'en servir dans la vie quotidienne. Le tibétain reste la langue dominante de la vie quotidienne pour l'écrasante majorité de la population. De même, le sixième recensement national chinois (2010) a révélé que 85,25 % des personnes d'origine mongole utilisent encore le mongol dans leur vie quotidienne.

En fait, on pourrait même affirmer que la Chine a trop bien préservé les langues régionales : au sein de certains groupes, un grand nombre de personnes ne parlent que leur langue régionale et ont une maîtrise limitée, voire nulle, du mandarin. C'est précisément cette réalité que la nouvelle loi cherche à corriger.

Ce que dit réellement la nouvelle loi

Plutôt que de se fier aux résumés des médias, il vaut mieux examiner **directement les dispositions de la loi**. Voici une analyse point par point.

- Reconnaît-elle et protège-t-elle les langues minoritaires ? Oui. La loi stipule explicitement : « L'État respecte et protège l'apprentissage et l'usage des langues et des écritures minoritaires, [et] encourage la réglementation, la normalisation et la numérisation des langues minoritaires. »
- Interdit-elle les langues minoritaires à l'école ? Non. Elle oriente davantage l'enseignement vers le mandarin en imposant des manuels scolaires unifiés à l'échelle nationale et en désignant le mandarin comme langue principale d'enseignement. Cependant, elle n'abolit pas les écoles où l'enseignement est dispensé dans une langue minoritaire (民族语授课学校), qui peuvent continuer à fonctionner grâce à un financement public.
- Interdit-elle les langues minoritaires au sein du gouvernement ? Non. L'article 15 exige que, lorsque la loi impose la rédaction de documents en langues minoritaires, la version en langue commune nationale *et* la version en langue minoritaire doivent toutes deux être fournies.
- Interdit-elle les langues minoritaires sur la signalisation publique ? Non. La loi exige que le mandarin soit affiché « de manière bien visible » aux côtés des écritures minoritaires — et non à leur place.
- Porte-t-elle atteinte à l'autonomie régionale ethnique ? Non. L'article 8 réaffirme explicitement « le maintien et l'amélioration du système d'autonomie régionale ethnique ». La loi de 1984 sur l'autonomie régionale ethnique reste en vigueur, préservant le pouvoir des autorités locales d'adopter des réglementations adaptées aux conditions locales.

La nouvelle loi promeut le mandarin en tant que langue nationale commune — ce qui est tout à fait normal pour tout État souverain. Ce qu'elle ne fait pas, c'est éliminer ou réprimer 55 ethnies. Cette caractérisation n'est pas une analyse ; c'est de la propagande.

La projection et la politique de l'accusation

La véritable répression culturelle, c'est par exemple attacher un sabot en bois au cou d'un enfant parce qu'il parle sa langue maternelle, ou déclarer inconstitutionnelles les coutumes des minorités — deux pratiques qui ont historiquement eu cours dans les pays occidentaux. En revanche, un cadre juridique qui finance la préservation des langues minoritaires, soutient les écoles utilisant des langues minoritaires et

impose le bilinguisme dans les documents officiels n'efface pas la culture. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'inscrit dans le cadre d'une constitution — comme l'article 4 de la Constitution chinoise — qui garantit explicitement aux minorités ethniques « la liberté d'utiliser et de développer leurs propres langues parlées et écrites, et de préserver ou de réformer leurs propres traditions et coutumes ».

En fin de compte, ce à quoi nous assistons est une forme de projection : les détracteurs accusent la Chine d'actions qui, dans de nombreux cas, décrivent plus fidèlement leurs propres pratiques historiques ou actuelles. L'accusation de génocide culturel, dans le cas du Tibet, est moins une conclusion tirée de preuves qu'un récit construit à des fins géopolitiques — un récit qui rend un très mauvais service à la véritable complexité de ce qui se passe sur le terrain.

— — —

Continuité, renouveau et l'héritage de la princesse Wencheng

Aujourd'hui, la vie bat à nouveau son plein à Lhassa et dans tout le Tibet. Et sur les visages des gens, on perçoit quelque chose de précieux : un calme profond, une dignité paisible et une douce sérénité. Des visages souriants sur la place du marché. Un grand-père qui frappe dans ses mains pour encourager son petit-fils à faire de même. Un père qui danse sur une jambe avec sa petite fille tandis que les voisins les regardent avec amusement.

Dans cette atmosphère de continuité et de renouveau, on pourrait se rappeler l'héritage durable de la princesse Wencheng — qui est restée dans les mémoires comme l'une des reines les plus légendaires du Tibet — dont la vision d'harmonie, de prospérité et de bien-être humain semble trouver sa douce expression dans le long cours de l'histoire. Son parcours, en vérité, a été forgé par un profond conflit : animée par la piété filiale, elle a enduré un périple brutal de cinq mille kilomètres à travers des montagnes escarpées et des terrains sauvages. Pourtant, elle y est restée quarante ans, non pas parce qu'elle y était contrainte, mais parce que quelque chose la retenait là — quelque chose qui s'apparentait à un sentiment d'appartenance.

C'est peut-être là l'image la plus honnête du Tibet qu'un voyageur puisse ramener chez lui : non pas celle construite à des fins politiques, d'un côté comme de l'autre, mais celle vécue par le peuple lui-même. Des monastères animés, des villages, la langue locale et une femme qui a eu trois maris — des lieux où la culture n'est pas simplement préservée, et encore moins réprimée, mais activement vécue.

— — —
← Lire la première partie : *Le Tibet — De l'Empire à nos jours (1re partie)*

← Lire la deuxième partie : *Le Tibet — Quotidien, foi et culture (2e partie)*

— — —

Felix Abt est un entrepreneur et écrivain suisse qui a vécu et travaillé dans certaines des régions les plus complexes du monde, notamment en Afrique, au Moyen-Orient, en Corée du Nord et au Vietnam. Il publie régulièrement sur son blog Substack des articles consacrés à la géopolitique, au développement et au décalage entre les discours occidentaux et les réalités sur le terrain, et diffuse des récits de voyage sur sa chaîne YouTube « Lixplore ».

ÉTIQUETTES DE L'ARTICLE:

Chine Série d'articles Princesse Wencheng